

**Monsieur le Président**  
CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT  
60, Boulevard de la Tour Maubourg  
75007 PARIS

Paris, le 29 septembre 2014

Monsieur le Président,

La Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire a été reçue le 23 septembre dernier au matin par le cabinet du Ministre de l'Economie Emmanuel MACRON.

Lors de cet entretien, ses représentants ont remis l'argumentaire en votre possession depuis la semaine passée, et ont développé leurs arguments en insistant sur les conséquences néfastes de cette réforme en général et plus particulièrement sur le volet social.

Le Cabinet nous a informé que :

- l'authenticité n'était plus remise en cause ;
- et la scission rédacteur/authentificateur était abandonnée.

Nous avons fait remarquer à nos interlocuteurs qu'il nous semblait y avoir une antinomie entre l'abandon de la remise en cause de l'authenticité et l'élargissement à d'autres professions de l'accès aux actes du droit de la famille. Il a répondu que ce point n'était pas tranché à l'heure actuelle.

Sur les conditions d'accès, les propos du cabinet ont été très durs, nous indiquant que le Notariat « s'américanisait » par la concentration du capital sur un périmètre réduit de titulaires, que depuis l'année 2000 le nombre de notaires de plein exercice était en diminution avec pour corollaire une réduction du maillage territorial et que cela était masqué par l'existence des notaires salariés. Qui plus est, qu'il était difficile pour un salarié d'accéder au diplôme de notaire.

Sur l'argumentation de la diminution du nombre de notaires la Fédération n'a pu répondre n'ayant pas de chiffres en la matière, en revanche, sur l'accès au diplôme de notaire, elle a décliné tous les dispositifs de formation existants en dehors de la voie universitaire, et que cela était un faux problème. Le salarié désirant être diplômé pouvait le faire sans aucune difficulté, sauf bien entendu à assumer un lourd investissement personnel.

Concernant le maillage territorial, nous avons indiqué que notre organisation syndicale siégeait à la CLON et qu'à notre avis il n'y avait pas de réduction du maillage territorial avec la création de bureaux annexes.

Le Cabinet pour conclure sur ce point, a insisté sur le fait que démographiquement la population française s'accroissait d'un solde net de 200.000 habitants par an, et par conséquent le Notariat avait potentiellement un gisement de clientèle nouvelle.

Les membres du Cabinet ont pris pour exemple le département de la Seine Saint Denis avec une absence de notaires dans la partie nord-est du département.

.../...

La Fédération a répondu que de mémoire, il y avait des implantations d'offices sur Saint Denis, Aulnay, Pierrefitte, Pantin, Drancy, etc.

Sur les capitaux extérieurs, la Fédération a marqué sa vive opposition à l'entrée capitaliste de tiers dans les offices notariaux. Pour la Fédération le ou les notaires qui seraient associés dans une SEL avec des capitaux « étrangers » n'auraient plus les mains libres en matière de déontologie.

Le Cabinet a répondu que cela ne changerait rien à la situation actuelle, car, avec les contrôles de la profession (CSN et Pouvoirs Publics) existants, il n'y aurait pas davantage de dérives.

Notre réflexion sur ce point est que le Gouvernement fait le choix des sanctions en aval plutôt qu'à la prévention en amont ; on ne peut que constater que c'est un discours empreint d'un fort cynisme.

Puis, la Fédération a poursuivi sur le fait que l'investisseur « financier » exigerait un niveau de rentabilité difficilement soutenable en période économiquement faible comme à l'heure actuelle et que cela induirait inéluctablement de très nombreux licenciements de salariés.

Enfin sur le tarif, la Fédération, a là aussi a fait connaître son opposition à une baisse généralisé du tarif, et que s'il y avait des ajustements ils pouvaient se faire aussi à la hausse pour un certain nombre d'actes, mais que ces ajustements porteraient principalement sur les clients peu fortunés au profit des plus argentés.

La Fédération a contre argumenté sur une éventuelle baisse du tarif et ses répercussions tant en matière d'emploi que de financement de la protection sociale des salariés et retraités du Notariat ; ajoutant qu'une baisse de 20 % comme il est écrit ça et là, entraînerait un déficit de l'ordre de 100 millions d'euros à la CRPCEN notre régime de protection sociale, sans comptabiliser l'effet cliquet de la diminution de la masse salariale par suite des nombreux licenciements qui seraient pratiqués.

Pour clore cet entretien, le Cabinet a informé la Fédération du ressenti à l'égard du CSN en des termes peu amènes et nous plaignant d'avoir des « patrons » de cet acabit.

Je cite in extenso leur propos :

« Nous avons l'impression d'avoir un mur en face de nous, et nous étonnons qu'il puisse y avoir du dialogue social dans la branche ».

Ce n'est qu'une phrase parmi d'autres.

Ce à quoi la Fédération a répondu qu'il existait bien un dialogue social, avec certes des points d'achoppements, mais que cela était dans la normalité des choses entre partenaires sociaux ajoutant que sans ce dialogue social ; comment aurions-nous fait en 2009-2010 pour trouver un accord avec le CSN pour la majoration des cotisations salariales et patronales de 8,75 points pour sauver le régime de protection sociale des clercs et employés de notaire actifs et retraités ?

Nous tenions à vous faire part en toute clarté de la teneur de nos échanges avec le cabinet.

Nous craignons fort que la partie soit loin d'être gagnée et que la suite s'annonce pour le moins rude, voire très rude.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Le Président  
S. FOREST

